

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2014

Le mardi 3 juin 2014, à 19h30, le conseil municipal, convoqué le 27 mai 2014, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 16 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Christelle PEZET, Corinne PANISSET, Stéphane DUQUENNE, Rémy BIZZOCCHI, Emilie MICARD, Nelly GALLET DE SANTERRE, Aurore BENTKOWSKI, Marie-Cécile AGUILANIU, Karen BURGER, Julien FOURGEAUD.

Absents excusés : 3 membres : Jérôme LAFRASSE (procuration à Chantal CHAPON), Thierry APPERTET (procuration à Frédéric CAUL-FUTY), Jacques MARTINELLI (procuration à Marie-Cécile AGUILANIU).

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : n°36 – Demande de subvention au Conseil Régional pour la pose de balisage sur le sentier PDIPR de la boucle de Praz-Bassoux, La Biolle, Jonction du Lac Bénit. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Retrait de l'ordre du jour :

Monsieur le maire indique qu'il retire de l'ordre du jour la délibération n° 29 intitulée « Commission Communale des Impôts Directs ».

N°2014-26

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Budget principal 2014

Le conseil municipal, dans le cadre du budget 2014, décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations :

L'ECHO DU LAC BENIT	9000
LES CORS DU MONT	150
AMICALE PARENTS ELEVES	7000
APE	920
SKI CLUB	4000
ENTENTE SPORTIVE DU BARGY	1500
ESB	300
CLUB DES LOISIRS - Bibliothèque	1500
COMITE D'ANIMATION	1400
CENISE BARGY	1000
FULL CONTACT	350
USEP	100
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	100
LE TEMPS DE VIVRE	200
ANCIENS COMBATTANTS AFN	260
SOCIETE DE PECHE	250
ACCORDS PERDUS	200
ALBUM	500
MUTAME	195
Trail du Gypaète	500
La Roue Libre	500
Secours en montagne	100
TOTAL	30025

N°2014-27

CREATION DE 3 EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à savoir à l'office de tourisme de Mont-Saxonnex (1 saisonnier) et aux services techniques de la commune (2 saisonniers),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A l'office de tourisme : le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'accueil, à temps complet. Il devra être majeur et posséder le permis B. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 du grade de recrutement.

Aux services techniques, le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus. Ces agents assureront des fonctions polyvalentes d'agent d'entretien, à temps complet. Ils devront être majeurs et posséder le permis B. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 330 du grade de recrutement.

N°2014-28a

CREATION DU COMITE CONSULTATIF

« TELEMONT – REMONTEES MECANIKES »

Monsieur le maire expose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

La création de ces comités consultatifs résulte de la loi du 6 février 1992. Ils comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil. Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet en lien avec les remontées mécaniques. Les comités peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Monsieur le maire propose de créer un comité consultatif se rapportant au service des remontées mécaniques de la commune. Il serait intitulé « Télémont – Remontées Mécaniques ».

Les 12 membres suivants sont proposés :

- 8 membres du conseil municipal : Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Rémy BIZZOCCHI, Stéphane DUQUENNE, Marie-Cécile AGUILANIU.
- 4 membres extérieurs : Bertrand BOURGEOUX, Hélène BOURGEOUX, Robert MOENNE-LOCCOZ, Roger ROCH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ce comité consultatif pour la durée du mandat et en fixe la composition telle que proposée par le maire.

N°2014-28b

CREATION DU COMITE CONSULTATIF « TOURISME »

Monsieur le maire propose de créer un second comité consultatif qui se rapporterait aux équipements touristiques. Il serait intitulé « Tourisme ».

Les 11 membres suivants sont proposés :

- 7 membres du conseil municipal : Chantal CHAPON, Aurore BENTKOWSKI, Emilie MICARD, Rémy BIZZOCCHI, Nelly GALLET DE SANTERRE, Christelle PEZET, Karen BURGER.
- 4 membres extérieurs : Yves CLARINO, Jérémy PICARD, Joël CHARVE, Delphine DEPOISIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ce comité consultatif pour la durée du mandat et en fixe la composition telle que proposée par le maire.

N°2014-30

DELEGUES AU SIVOM DE LA REGION DE CLUSES

Monsieur le maire indique que la commune de Mont-Saxonnex adhère au SIVOM de la Région de CLUSES pour la compétence « Affaires Scolaires ».

Conformément à l'article 8 des statuts du SIVOM, la commune est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus par le conseil municipal.

Un courrier du président du SIVOM en date du 24 avril 2014 enjoint le conseil municipal à procéder à la désignation de ces délégués.

Aussi, après en avoir délibéré, et sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les élus suivants :

- titulaires : Etienne BONNAZ et Marc GUFFOND.
- suppléants : Christian SCHEVENEMENT et Jérôme LAFRASSE.

N°2014-31

DELEGUES AU SMDHAB (Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville)

Monsieur le maire rappelle que le SMDHAB, lors de sa création, avait vocation à acquérir et viabiliser les terrains utiles à la construction du futur hôpital intercommunal situé à Findrol, sur la commune de Contamine-sur-Arve. L'hôpital a ouvert ses portes en 2012 et se nomme désormais « Centre Hospitalier Alpes Léman ».

Le syndicat mixte est composé de 7 intercommunalités et de 10 communes isolées dont Mont-Saxonnex.

Le conseil municipal, par délibération en date du 15/04/2014, avait désigné Christelle PEZET pour représenter la commune.

Il convient maintenant de délibérer sur la liste unique des délégués présentée par les 10 communes isolées, dans laquelle figure Christelle PEZET en qualité de déléguée suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des délégués présentée par les 10 communes isolées à savoir :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme PERNAT Marie-Pierre (Reposoir)	M. HERVE Loïc (Marnaz)
M. IOCHUM Marc (Arâches la Frasse)	Mme JEAN Virginie (Nancy-sur-Cluses)
M. MIVEL Jean-Louis (Cluses)	Mme SALOU Nadine (Cluses)
M. MONIE Jean (Scionzier)	Mme PEZET (Mont-Saxonnex)
Mme AUVERNAY Fernande (Magland)	Mme VIFFRAY Carmen (Magland)
Mme ANGELLOZ-NICOUD M-Hélène (Entremont)	Mme LODS Jacqueline (Entremont)
M. CATALA Gilbert (Thyez)	Mme ROBERT Murielle (Thyez)

N°2014-32

CONVENTION DE PARTENARIAT ALVEOLE / CCCAM/ COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Etienne BONNAZ fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer une convention tripartite entre l'association ALVEOLE, la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes et la commune de Mont-Saxonnex pour définir les modalités d'intervention du chantier d'insertion d'ALVEOLE. Celui-ci intervient à la demande des communes, principalement pour des travaux de débroussaillage.

Cette convention précisera l'objet de la convention, les modalités d'intervention, le coût et les modalités de règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix huit voix pour et une abstention, approuve cette convention tripartite et autorise le maire à la signer.

N°2014-33

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le maire expose que Mme Patricia BONNAZ, domiciliée à Mont-Saxonnex, assure depuis plusieurs années l'ouverture au public et l'entretien de l'église "Notre Dame de l'Assomption". Il propose donc que l'indemnité qui lui était accordée auparavant, soit 350 €/an, soit reconduite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- accorde une indemnité de gardiennage d'église à Mme Patricia BONNAZ, d'un montant de 350 €,
- précise que cette indemnité sera versée chaque année, à compter de l'année 2014.

Monsieur Etienne BONNAZ, époux de Mme Patricia BONNAZ, n'a pas participé à cette délibération.

N°2014-34

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Chantal CHAPON informe l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel. Les communes membres d'un E.P.C.I. ont la possibilité de transférer à ce dernier l'organisation et les moyens de la formation de leurs élus.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur. Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique...)

Il est proposé de plafonner le montant des dépenses à 10% du montant des indemnités des élus inscrit au budget principal 2014, ce qui représente la somme de 4.500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus et fixe à 4.500 € le montant maximum des dépenses liées à ces formations.

- précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits figurant au budget de la commune, chapitre 65, article 6535.

N°2014-35

**ACQUISITION DE TERRAIN
ORSAT Maryse – Parcelle C 1278**

Le conseil municipal accepte d'acquérir à Mme Maryse ORSAT la parcelle cadastrée Section C 1278, d'une superficie de 40 m², destinée à l'implantation d'un abri-bus au lieu-dit « Les Granges ». Le prix est fixé à 20 € le m², ce qui représente la somme de 800 €. Monsieur le maire est habilité à signer l'acte notarié correspondant.

N°2014-36

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION « RHONE-ALPES »
POSE DE BALISAGE SUR LE SENTIER PDIPR « LA BOUCLE DE PRAZ-
BASSOUX, LA BIOLLE, JONCTION DU LAC BENIT »**

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Faucigny, les communes adhérentes ont validé une fiche action pour le « développement d'une offre de randonnée homogène sur le territoire » (défi de la complémentarité économique FICHE ACTION 1.10).

Un règlement d'attribution a été validé par le comité de pilotage du CDDRA, du 8 décembre 2012, afin de cadrer l'octroi des subventions régionales pour la pose du balisage. En effet, la Région soutien à hauteur de 35 % la pose du balisage PDIPR sur le territoire, afin de répondre à l'objectif de la fiche action.

Un poste de référent sentier, porté par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, assure la cohérence du balisage sur l'ensemble du territoire et dans les différentes phases : définition du plan de balisage, suivi de l'acquisition et de la pose du balisage. Le Conseil Général de la Haute-Savoie finance à 100% l'acquisition du balisage des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Dans ce contexte, la commune de Mont-Saxonnex a validé le plan de balisage en vue de la pose de balisage sur la « boucle de Praz-Bassoux, La Biolle, Jonction du Lac Bénit » inscrit au PDIPR.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Pose de balisage : boucle de Praz-Bassoux	6 465 €	Mairie de Mont-Saxonnex (65 %)	4 202 €
Dépense subventionnable :	6 465 €	Région Rhône-Alpes (35%)	2 263 €
TOTAL :	6 465 €	TOTAL :	6 465 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- sollicite à la Région Rhône-Alpes une subvention de 2 263 € (soit 35% des travaux), pour la pose de balisage sur la boucle de Pra-Bassoux,
- autorise monsieur le maire à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant.

DIVERS :

Dépôt de gravats des Oulettes : monsieur le maire indique que le dépôt de gravats des Oulettes est fermé au public. Les particuliers peuvent apporter gratuitement leurs gravats aux déchetteries de Scionzier ou de Thyez, installations de la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes (2CCAM) qui disposent de bennes à cet effet. Une demande a été faite à la 2CCAM pour l'installation d'une benne à gravats à la déchetterie de Mont-Saxonnex. Les jours et heures d'ouverture des déchetteries sont communiqués par le secrétariat de la mairie.

Rythmes scolaires : en application de la réforme sur les rythmes scolaires, les horaires de l'école de Mont-Saxonnex seront les suivants à compter de la prochaine rentrée :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/15h45.
- Mercredi : 8h30/11h30.

Un questionnaire a été envoyé aux parents d'élèves pour préparer l'organisation du temps périscolaire.